

Note de service

Destinataires : Fournisseurs de services des Services d'emploi (SE) et du Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes (PAEJ)

Expéditeurs : Jacqueline Cureton
Directrice du soutien à la prestation des programmes

Date : 15 mars 2018

Objet : Ressources relatives à l'Incitatif pour l'emploi de jeunes talents

Contexte

Dans son exposé économique de l'automne 2017, le gouvernement a annoncé qu'il investira plus de 500 millions de dollars au cours des trois prochaines années dans de nouvelles initiatives visant à promouvoir la croissance économique et à réduire les coûts pour les petites entreprises. Dans le cadre de ces mesures, les entreprises profiteront d'un investissement de 124 millions de dollars du gouvernement de l'Ontario pour embaucher des jeunes de 15 à 29 ans entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 mars 2020.

Afin de soutenir l'emploi chez les jeunes, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (MESFP) s'est associé avec le ministère du Développement économique et de la Croissance (MDEC) pour mettre en œuvre un nouvel incitatif visant à appuyer les employeurs.

L'Incitatif pour l'emploi de jeunes talents (IEJT), qui est mis en œuvre par l'entremise du réseau actuel d'Emploi Ontario, octroie des primes d'embauche et de maintien en poste aux employeurs qui embauchent des jeunes dans le cadre des Services d'emploi (SE) et du Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes (PAEJ).

En janvier 2018, le MESFP a organisé des séances de formation relatives à l'IEJT à l'intention des fournisseurs de services. Après avoir pris en compte les commentaires issus des séances de formation, nous avons préparé des versions actualisées des documents de formation et de nouvelles ressources pour appuyer la prestation des services, auxquelles il est maintenant possible d'accéder. Pour plus de détails, voir plus bas.

Objectif

La présente note de service vise à informer les fournisseurs de services des nouvelles ressources relatives à l'Incitatif pour l'emploi de jeunes talents (IEJT) :

Services d'emploi (SE) :

1. Le nouvel objectif « Jumelage travailleur-emploi » est maintenant intégré dans le SGC du SIEO.
2. Le formulaire de preuve d'embauche est maintenant accessible sur le site EPEO.

Services d'emploi (SE) et Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes (PAEJ) :

1. Les questions et réponses techniques sont maintenant accessibles sur le site EPEO.

Objectif « Jumelage d'emploi » pour les SE dans le SGC du SIEO

En ce qui concerne l'IEJT-volet SE, le ministère a actualisé le SGC du SIEO pour y intégrer un nouvel objectif « Jumelage travailleur-emploi » pour l'initiative de l'IEJT. Les fournisseurs de services peuvent désormais commencer à entrer dans le système les renseignements relatifs à l'IEJT pour les jumelages travailleur-emploi admissibles. Le 6 avril 2018, d'autres changements seront apportés au SGC du SIEO. Nous demandons aux fournisseurs de services de n'entrer aucun nouveau renseignement dans le système entre le 1^{er} et le 9 avril 2018, afin de s'assurer que chaque client soit associé au calendrier de paiement approprié (soit les primes à l'embauche et à 6 mois, soit les primes à 3 mois et à 6 mois).

En ce qui concerne l'IEJT-volet PAEJ, l'objectif « Jumelage travailleur-emploi » sera mis en œuvre en avril 2018, parallèlement aux changements apportés dans le cadre du plan d'amélioration du PAEJ; une autre note de service à ce sujet sera envoyée le moment venu.

Formulaire de preuve d'embauche pour les SE

Le formulaire de preuve d'embauche, qui est utilisé uniquement pour les primes d'embauche et de maintien en poste propres à l'IEJT-volet SE, est maintenant accessible sur le site EPEO. Les fournisseurs de services auront recours à ce formulaire pour confirmer qu'un jeune client bénéficiant des services assistés des SE est embauché par un employeur. Dans le formulaire, on doit également fournir de l'information sur la taille de l'employeur et la moyenne des heures de travail hebdomadaires associée à l'emploi offert.

Questions et Réponses Techniques pour les Employeurs concernant l'IEJT SE et PAEJ

Des versions mises à jour des questions et réponses techniques des ateliers de formation à l'intention des fournisseurs de services, qui ont eu lieu les 18 et 19 janvier 2018, sont maintenant accessibles sur le site EPEO. Les documents comprennent de nouvelles questions et réponses tirées des commentaires formulés dans le cadre des ateliers. Les questions et réponses pour les employeurs sont également disponibles.

Prochaines étapes

En avril 2018, toutes les exigences système pour l'IEJT-volet PAEJ seront intégrées dans le SGC du SIEO. En outre, les questions de suivi relatives à l'objectif « Jumelage travailleur-emploi » de l'IEJT-volet SE et de l'IEJT-volet PAEJ seront ajoutées au SGC du SIEO. Lorsque les questions de suivi seront disponibles, les fournisseurs de services pourront verser les primes aux employeurs dans le cadre de l'IEJT.

Si votre organisme a des questions, veuillez communiquer avec votre conseillère ou conseiller en emploi et en formation.

Jacqueline Cureton
Directrice

c.c. Dan Kay, directeur, région de l'Ouest
Andrew Irvine, directeur, région du Nord
Shelley Unterlander, directrice, région du Centre
Jennifer Barton, directrice, région de l'Est